

1°) Voici 2 solutions possibles pour réaliser une piste cyclable:

Piste cyclable à sens unique	Piste cyclable bidirectionnelle
	

2°) Pour la construction de la piste cyclable, nous avons les contraintes suivantes :

- il n'est **pas envisageable d'élargir** le pont (*raisons budgétaires*)
- une piste cyclable de type **bidirectionnelle** a été choisie.
- Les **piétons** doivent toujours pouvoir **circuler sur le pont en toute sécurité** (*la largeur du trottoir ne doit pas être inférieure à 1 m*).
- Les **voitures** doivent pouvoir circuler **dans les 2 sens sur 2 voies** de circulation (*la largeur de chaque voie de circulation doit être supérieure à la largeur de chaque voie de la piste cyclable*)
- *La largeur de chaque voie de la piste cyclable doit être supérieure ou égale à 2 m.*
- La largeur des voies (circulation ou piste cyclable) doit toujours être un nombre entier (1 m, 2 m ... mais pas 1,5 m)